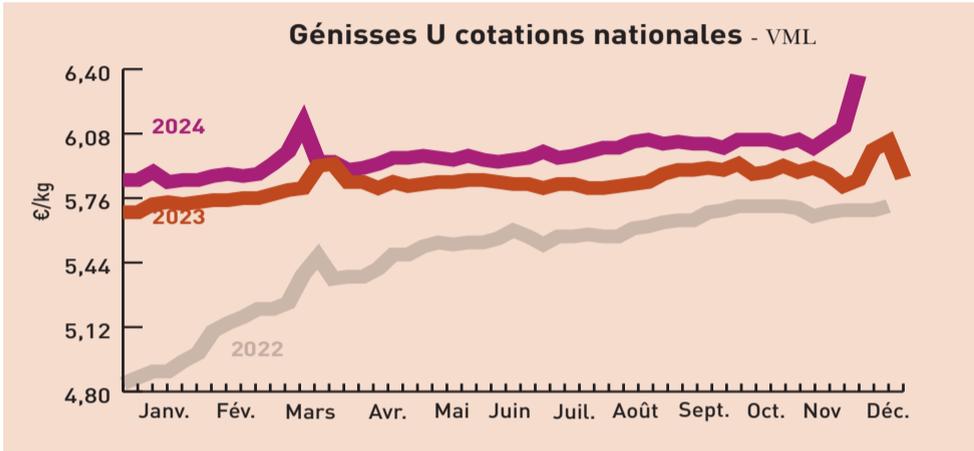


## Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse)		Les marchés en Sud-Est Centre			
Marchés	cat.	Laissac 10/12/2024	Bourg-en-Bresse 17/12/2024	St-Christophe-en-B. 11/12/2024	National 09/12/24 au 15/12/24
Vaches viande (V)	U	5,85 € →	-	5,55 € ↘	(U=) 6,38 € ↗
	R	5,45 € →	5,00 € →	5,40 € ↘	(R=) 5,60 € ↗
	O	4,60 € →	-	-	(O=) 5,16 € ↘
Vaches mixte (M)	R	4,65 € →	-	-	(R-) 4,73 € ↗
	O	4,45 € →	4,30 € →	-	(O=) 4,68 € →
Vaches lait (L)	O	4,10 € →	-	-	(O=) 4,28 € →
	P	3,95 € →	3,65 € →	-	(P+) 4,25 € ↗
Génisses VML	U	-	5,65 € →	5,90 € →	(U=) 6,37 € ↗
	R	5,10 € →	5,20 € →	5,60 € ↘	(R=) 5,61 € ↗
	O	4,60 € →	4,40 € →	-	(O=) 5,02 € ↘
Taureaux VML	URO	4,35 € →	4,05 € →	-	(U=) 4,76 € ↗

VML : viande, mixte, lait



Marché de Moulin-Engilbert du 10/12/2024	(prix moyen en kg carcasse)		Marché de St Christophe-en-B du 11/12/2024	
<b>Génisses</b>	U	R	U	R
24 à 36 mois	3,22 €	2,88 €	3,30 €	2,72 €
<b>Vaches charolaises</b>				
- 5 ans	3,00 €	2,79 €	3,05 €	2,54 €
5 à 10 ans	2,94 €	2,77 €	2,95 €	2,51 €
+ 10 ans	2,75 €	2,60 €	2,78 €	2,39 €

Broutards (6 à 12 mois, prix au kg vif)		Marché de Bourg-en-Bresse du 17/12/2024	
	U	R	
<b>Charolais</b>			
Mâles légers de 250-300 kg	4,10 €	3,65 €	
Mâles légers de 300-350 kg	4,10 €	3,70 €	
Mâles légers de 350-400 kg	4,10 €	3,70 €	
Femelles légères de 250-300 kg	4,10 €	3,70 €	
Femelles légères de 300-350 kg	4,10 €	3,70 €	
Femelles légères de 350-400 kg	-	-	
<b>Croisés charolais</b>			
Mâles légers de 250-300 kg	4,05 €	3,20 €	
Mâles légers de 300-350 kg	4,05 €	3,25 €	
Mâles légers de 350-400 kg	-	-	
Femelles légères de 250-300 kg	4,05 €	3,25 €	
Femelles légères de 300-350 kg	4,05 €	3,25 €	
Femelles légères de 350-400 kg	-	-	

Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de St Christophe-en-Brionnais du 11/12/2024	
	U (mini-maxi)	R (mini-maxi)	
<b>Mâles légers</b>			
250-300 kg	4,06 - 4,54 €	-	
300-350 kg	4,00 - 4,35 €	3,74 - 3,95 €	
350-400 kg	3,95 - 4,49 €	-	
<b>Femelles légères</b>			
250-300 kg	-	-	
300-350 kg	3,96 - 4,23 €	3,47 - 3,85 €	
350-400 kg	-	-	

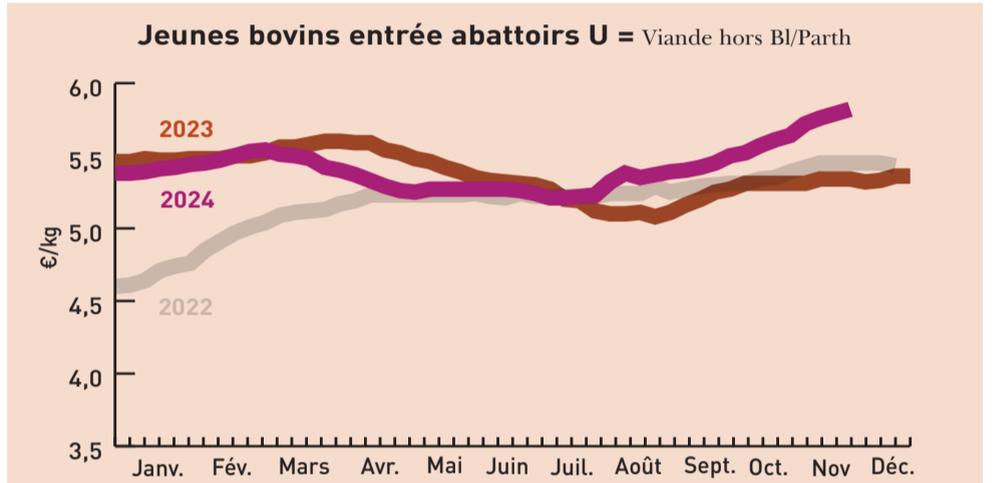
Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de Moulin-Engilbert du 10/12/2024	
	U (mini-maxi)	R (mini-maxi)	
<b>Mâles</b>			
250-300 kg	4,18 - 4,58 €	-	
300-350 kg	4,25 - 4,51 €	-	
350-400 kg	4,22 - 4,53 €	-	
400-450 kg	4,12 - 4,28 €	-	

Bovins destinés à l'engraissement (prix au kg vif départ exploit.)		Dijon 09/12/24 au 15/12/24		
	E	U	R	
<b>Mâles 6-12 mois</b>				
300 kg	-	4,12 €	-	
350 kg	-	4,12 €	-	
400 kg	-	4,12 €	-	
<b>Mâles 12-24 mois</b>				
450 kg	-	4,07 €	-	
<b>Femelles 6-12 mois</b>				
270 kg	-	4,02 €	-	
<b>Femelles 12-24 mois</b>				
400 kg	-	3,90 €	-	

Tendance : Bonne demande en mâles sur les marchés français, italien et espagnol. Plafonnement en femelles, offre plus importante.

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)		Cotations du Bassin Centre-Est du 09/12/24 au 15/12/24					
<b>Jeunes bovins 12 à 24 mois</b>	E	U=	R+	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	5,82 €	5,72 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bœufs</b>	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
<b>Vaches</b>	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	5,69 €	5,60 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	5,65 €	5,60 €	-	-	-	-
Limousine - 10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	4,71 €	4,67 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	4,23 €	4,21 €
<b>Génisses</b>	U=	U-	R+	R=	O+	O=	
Viande mixte lait	-	5,88 €	5,70 €	5,61 €	-	-	-
Viande +350 kg	-	-	-	-	-	-	-

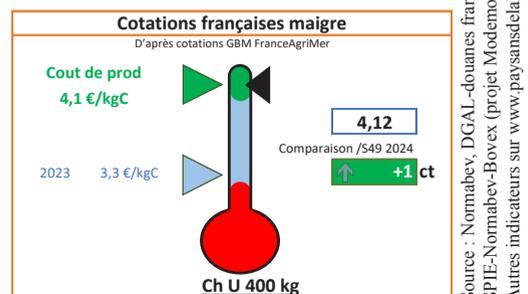
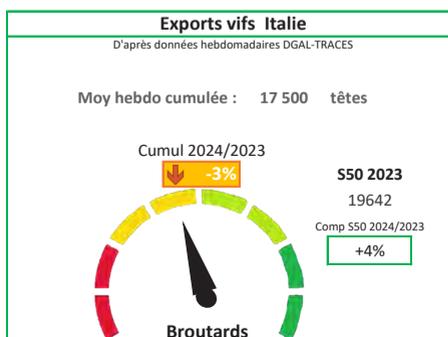
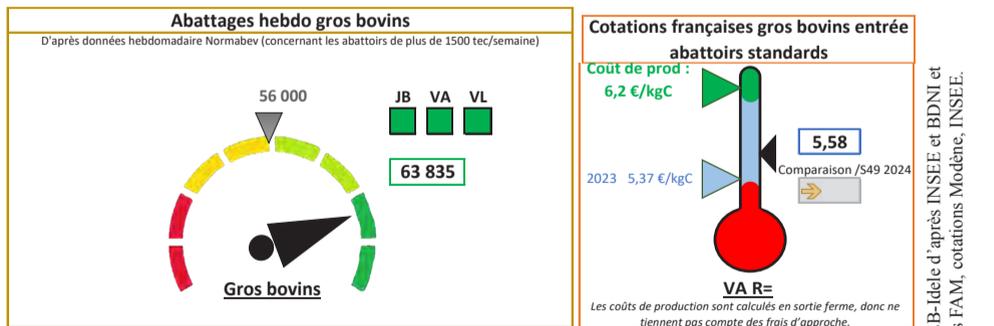
Tendance : Grosse semaine d'abattage en JB pour l'export. Beaucoup de sorties en vaches avec une augmentation des stocks.



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)		Cotations du Bassin Grand Sud du 09/12/24 au 15/12/24					
<b>Jeunes bovins 12 à 24 mois</b>	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	5,88 €	-	-	-	-	-
<b>Vaches</b>	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	-	5,83 €	5,71 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	4,25 €	4,22 €
<b>Génisses</b>	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande + 350 kg	-	-	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau.

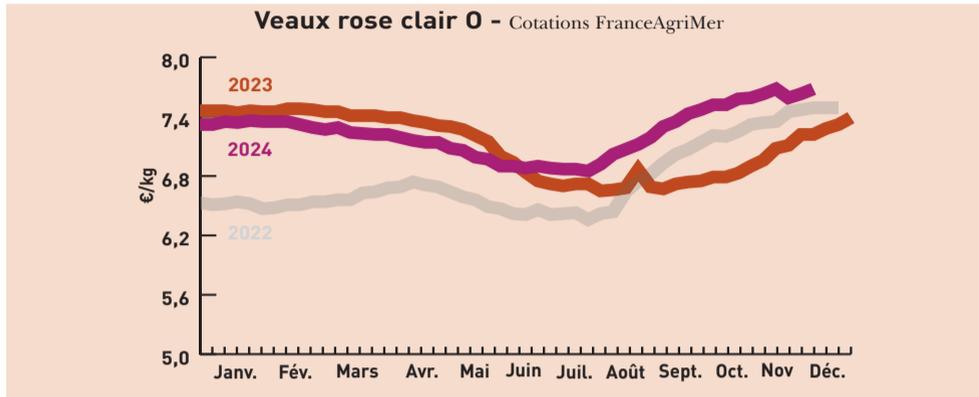
### Indicateurs de marchés - Semaine 50



Source : Normabev, DGAL-douanes françaises, GFBA-Idèle d'après INSEE et BDNJ et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE. Autres indicateurs sur www.paysansdelaloire.fr

## Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 09/12/24 au 15/12/24				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,92 €	7,55 €	-
R	-	7,86 €	6,72 €	-
O	-	7,68 €	6,27 €	5,31 €



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 16/12/24 au 17/12/24			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (min-max)			Race mixte -	Croisé mixte 585-670 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	310-420 €	230-300 €	140-180 €	[40-45 kg] 60-90 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	440-520 €	320-410 €	200-270 €	110-130 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	530-630 €	430-490 €	270-350 €	140-180 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	200-270 €	170-230 €	110-165 €	75-110 €

## Caprins

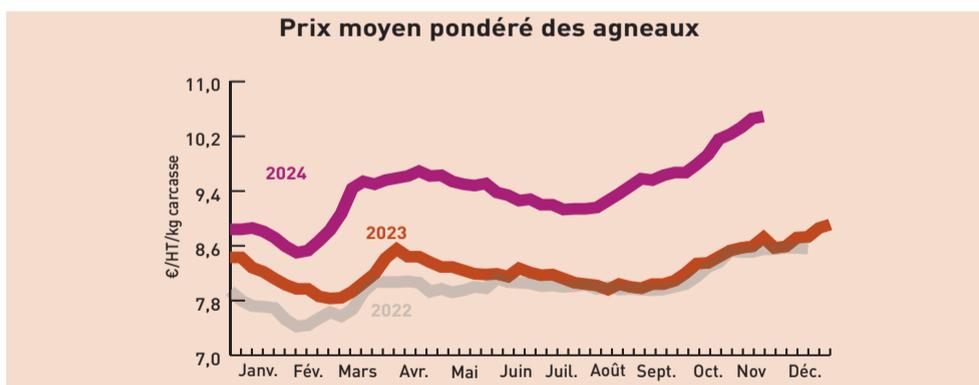
Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	4,55	0,46	10,11

Augmentation de la cotation, quantités en hausse.

## Ovins

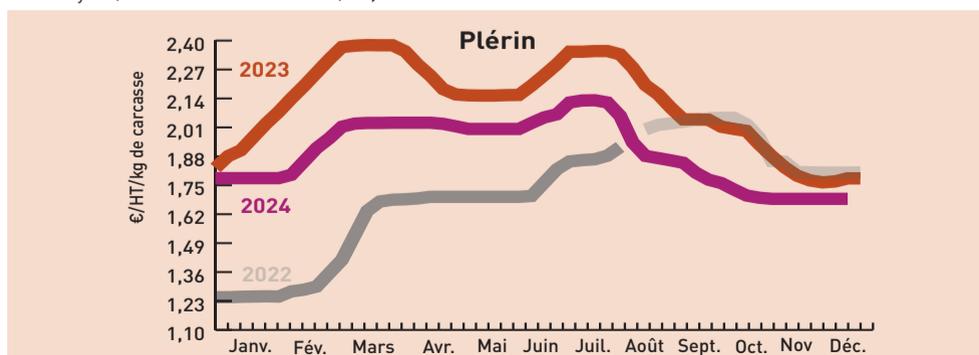
Cotations FranceAgriMer du 9/12/24 au 15/12/24				
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	10,72 €	10,63 €
Couvert	16 -19 kg	-	10,63 €	10,16 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	-	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 <sup>e</sup> quartier inclus]) Cotations FranceAgriMer du 9/12/24 au 15/12/24	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,49 (+0,03)	10,91 (+0,18)



## Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 022 porcs présentés) Cotations du 16/12/2024
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,689 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 06/12/24 au 12/12/24
1,96 € (=) /carcasse euros

## CHRONIQUE JURIDIQUE |

# Droit d'appui ou d'adossement

Un mur mitoyen n'a pas seulement vocation à servir de clôture aux deux fonds qu'il sépare, il est également susceptible de remplir la fonction de point d'appui et d'ancrage pour une construction.

L'article 657 du Code civil prévoit que « tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen, et y faire placer des poutres ou solives dans toute l'épaisseur du mur, à cinquante-quatre millimètres près ». Si, par la suite, le voisin veut enfoncer au même endroit des poutres et des solives, il pourra vous contraindre à réduire l'enfoncement de votre poutre ou solive à la demi-épaisseur du mur. Même si le voisin n'a pas cette intention, et ne subit aucune gêne, il peut obtenir du juge une réduction de la partie de solive qui dépasse du mur et déborde ainsi à l'intérieur de son propre bâtiment.

Conformément à l'article 662 du Code civil, il vous faudra l'accord de votre voisin. Cet article dispose que « l'un des voisins ne peut pratiquer dans le corps d'un mur mitoyen aucun enfoncement, ni y appliquer ou appuyer aucun ouvrage sans le consentement de l'autre, ou sans avoir, à son refus, fait régler par experts les moyens nécessaires pour que le nouvel ouvrage ne soit pas nuisible aux droits de l'autre. » Ainsi, avant de commencer les travaux, vous devez donc soumettre un projet précis à votre voisin.

Afin d'éviter tout litige ultérieur, il est conseillé de lui faire signer un document sur le projet envisagé. De même, l'accord de votre voisin est indispensable chaque fois que vous projetez d'effectuer des travaux d'une certaine importance menaçant la solidité du mur tels que la démolition d'une construction édifée contre le mur ou le creusement du sol, par exemple.

Attention, ni vous ni votre voisin ne pouvez pratiquer d'ouverture dans le mur mitoyen (fenêtre, porte, jour de souffrance), sauf d'un commun accord (art. 675 du Code civil) et ceci, même si l'ouverture constituée de châssis basculants garantit une discrétion suffisante. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique



## SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 42 24 0230 01** : superficie totale : 2 ha 39 a 67 ca dont 17 a 55 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-GALMIER (2 ha 39 a 67 ca) - 'SUR LES BOIS' : B-526-527-528-529-539-540-541-1488-1490. Zonage : N, A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 04/01/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr).

## RAVNI TECHNOLOGIES

S.A.R.L. au capital de 250 000 €  
Siège social : ROCHE LA MOLIERE (Loire)  
Z.I. de Grüner  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 418 407 466

### Transformation

Aux termes d'une A.G.E. en date du 18 décembre 2024, la collectivité des associés de la société, a décidé de, à compter du 18 décembre 2024, de :

1°) transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau.

2°) nommer aux fonctions de Président, Monsieur Lionel RAVNI, demeurant à SAINT GENEST LERPT (Loire) Impasse Château Philip.

Monsieur Alain RAVNI demeurant à TENCE (Haute-Loire) 969 route de Chambusclat est nommé Directeur Général.

Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à un vote.

ANCIENNES MENTIONS : Forme sociale : S.A.R.L. -Co-Gérants : Monsieur Lionel RAVNI, et Monsieur Alain RAVNI, ci-dessus désignés

NOUVELLES MENTIONS : Forme sociale : Société par actions simplifiée - Président : Monsieur Lionel RAVNI, ci-dessus désigné - Directeur Général : Monsieur Alain RAVNI, également ci-dessus désigné.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. ST ETIENNE.

Pour avis,

## VHP PARTICIPATION

34 Allée du Levant, Eculieu  
42480 LA FOUILLOUSE  
Capital : 1.000 €  
RCS ST ETIENNE - SIREN 528 256 829

### Changement de gérant

Aux termes d'un acte de partage reçu par Maître Adeline MARTINON Notaire à ST-ETIENNE (42000), 5 rue Mi-Carême, le 12/11/2024, Mme Valérie POLETTE a démissionné de ses fonctions de co-gérante, en conséquence M. Hervé PANDRAUD, demeurant à LA FOUILLOUSE (42480) 34 All. Du Levant, Eculieu, est désormais seul gérant de la société, à compter de ce même jour.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour Avis

### Rectificatif

Rectificatif à l'annonce parue le 12 novembre 2024, concernant la société

**SC INVEST**  
Il a lieu de lire :  
Président : Société CMB Invest au lieu de M.Invest cmb

Suite des annonces légales en page 28